

Nom et adresse de l'établissement :

Nom de l'installateur (1) :

Examen de l'installation électrique

Résumé de conclusion*

Installations électriques extérieures

Activité :

Pour chaque prescription, porter une croix dans C (conforme) ou NC (non-conforme) – Prescription sans objet : barrer les deux cases dans les colonnes C et NC
Prescription non vérifiable : Ne pas cocher les cases et indiquer dans la zone « Précisions éventuelles » le numéro de la prescription, suivi de « NV », et la raison

Table with columns: NF C 17-200, Prescriptions, C, NC. Rows include sections like 'Choix des matériels', 'Protection contre les chocs électriques', 'Protection contre les contacts directs', 'Protection contre les contacts indirects', 'Protection contre les surintensités', 'Sectionnement', 'Choix et mise en œuvre des canalisations', 'Mise en œuvre des matériels électroniques', 'Identification et repérage', 'Règles particulières aux installations aériennes d'éclairage extérieur', 'Bassins et fontaines sèches', 'Règles particulières pour les installations de distribution HT - EP*', 'Installations de signalisation routière', 'Proximité des lignes de traction électrique', and 'Coffrets permanents de prises de courant'.

Précisions éventuelles

Intervention effectuée le :Par :

Signature du vérificateur et cachet de l'organisme :

*ce document doit être accompagné de l'annexe DRE 162 et DRE 148 si IRVE et éventuellement du résumé de conclusion DRE 152 si HT.

(1) en cas de pluralité d'installateurs, mentionner leurs noms et adresses sur l'annexe précitée et établir un rapport pour chacun d'entre eux.